Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260420-DEL2026_42-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 avril 2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Bernard LALOUX, Mme Nathalie DOAT-CHARPENTIER, Mr Marc LAFOURCADE, Mr Jean-Christophe PÉAN, Mr Valéry LAMOURE, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Delphine BERTIN, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Vincent DENBY- WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Pascal GALICHON a donné procuration à Mr Christophe RICOUR
Mr François-Régis SIRJACQ a donné procuration à Mme Isabelle LE FERREC.

Absent : 0

Mme Cécile GEFFROY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-42 : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL DE LA F.P.T – PERSONNEL SAISONNIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal de recruter un agent pour la saison estivale 2026 (contrat à durée déterminée) :
- 1 poste de saisonnier à la médiathèque pour la période du 13 juillet au 3 aout (+2 journées de formation en juin)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve la proposition ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. (Chapitre 012)

Saint-Briac sur mer le 20 avril 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER ★ ILLE-ET-VILAINE ★